

Bilan de la Négociation salariale Groupe :

- Augmentation = 0%

- Enveloppe de 0,4% de la masse salariale** spécialement créée pour :
- les embauchés récents (entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2016),
 - les personnes présentant une forte attractivité sur le marché,
 - les inégalités hommes-femmes.

Cette enveloppe, calculée sur la totalité de la masse salariale des CDI du Groupe TF1, ne sera pas distribuée aux membres du COMGT.

Malgré deux réunions de négociation, la Direction, invoquant les circonstances économiques difficiles que traverse l'entreprise, a décidé unilatéralement :

- 0% d'enveloppe pour les augmentations,
- 0,4% d'enveloppe pour les inégalités (jeunes, « talents », femmes), distribuée hors CoMgt

La CFTC ne signera évidemment pas le volet salarial car la Direction ne maintient pas le pouvoir d'achat, ne récompense pas les efforts formidables consentis par l'ensemble des collaborateurs au cours de l'année 2016 pour la transformation de l'entreprise, et n'encourage pas ceux qui seront également demandés en 2017 !

La CFTC a demandé et obtenu notamment :

- Conservation du **Lundi de Pentecôte**,
- Engagement sur un accord spécifique « **Télétravail** » pour l'ensemble du Groupe,
- Relèvement des tarifs de frais de missions pour TF1 Production,
- Création d'un tarif missions « Hôtels Région Parisienne » pour les salariés provinciaux de TF1 Publicité,
- Prise en compte d'une partie du variable pour les femmes commerciales en congé maternité TF1 Pub,
- Maintien de la contribution de 80% au Pass Navigo / abonnement vélib,
- Maintien à 100% du paiement du congé paternité,
- Paiement à 100% de 4 jours de congés pour PACS,

La CFTC n'a pas obtenu :

- Création d'une enveloppe de primes afin de récompenser les salariés méritants
- Coup de pouce supplémentaire pour les salariés des filiales ayant surperformé,
- Augmentation de la part patronale dans la mutuelle,
- Revalorisation des primes et frais de mission pour l'ensemble des salariés du groupe TF1.

La CFTC a également demandé la revalorisation des indices, IK, subvention restauration et frais de mission, ainsi que la création d'un « chèque transport », sans avoir été entendue...

N'hésitez pas à nous contacter :

Bureau CFTC
Aile sud – 3^{ème} étage
Tel : 112 42 / 113 57
syndicatcftc@tf1.fr
www.tf1-cftc.com